

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Dénomination de
l'aire de Loisirs 10 rue
des Dames 77130
Montereau

N° D_55_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

La ville de Montereau a choisi d'honorer les personnalités qui ont marqué l'histoire contemporaine de la commune ou de leur profession et qui relaient les valeurs d'exemplarité auprès des publics.

Il est proposé de procéder à la dénomination de l'aire de loisirs située 10 rue des Dames 77130 Montereau (parcelle cadastrale AV 405) : **Christopher NKUNKU**

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 25 mars 2025.

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 27 mars 2025.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE PROCÉDER** à la dénomination de l'aire de loisirs située 10 rue des Dames 77130 Montereau (parcelle cadastrale AV 405) : **Christopher NKUNKU**
- **DE MATÉRIALISER** cette dénomination sur les documents graphiques et la liste des biens de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

James CHERON